

OPERATIONS ENONCIATIVES, PERSPECTIVES COMPARATIVES ET STRATEGIES DE TRANSMISSION : L'EXEMPLE DU TAHITIEN, DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS

Florent Atem*

France's linguistic policy has always been a topic of utmost importance. It has been so since the revolutionary upheaval, which already consisted in articulating the idea of necessary dominance of the new national language – the ideological foundation of the nation's existence and unity – with the desire to take into account the regional ones. The acknowledgement of local idioms, in their diversity, has never ceased to concern both political leaders and educational thinkers. For the latter, the strategy has gradually evolved over time, increasingly promoting regional and colonial languages. Such is the case in French Polynesia, which is characterised by the plurality of the languages used on a daily basis throughout the territory – most notably Tahitian, French and English. In the light of those reflections, the present study explores the main perspectives offered by their analysis, through the prism of enunciative linguistics, the features of which seem to allow for a genuinely transversal approach, with obvious benefits in terms of transmission.

La politique linguistique de la France a toujours constitué un sujet de la plus haute importance. Depuis le soulèvement révolutionnaire, s'agissant d'articuler l'idée d'une nécessaire hégémonie de la nouvelle langue nationale avec la volonté de prendre en compte les parlers régionaux, à des degrés variés selon les enjeux de chaque époque, le juste équilibre à trouver entre uniformisation linguistique, socle idéologique de l'existence de la nation et de son unité, et reconnaissance des idiomes locaux, dans leur diversité, n'a cessé de préoccuper dirigeants et théoriciens de l'éducation. Dans ce domaine, la stratégie a progressivement évolué au fil du temps, pour aller vers une valorisation croissante des langues régionales puis coloniales. C'est notamment le cas en Polynésie française, territoire aujourd'hui caractérisé par la pluralité des langues qui y sont quotidiennement en usage, en particulier le tahitien, le français et l'anglais. À l'aune de ces réflexions, la présente étude propose d'explorer les principales perspectives offertes par leur traitement conjoint, au travers du prisme de la linguistique

* Maître de conférences à l'Université de la Polynésie française (UR 4241 EASTCO : Études approfondies des sociétés traditionnelles et contemporaines en Océanie), où il enseigne la civilisation américaine et la linguistique anglaise. Agrégé d'anglais et lauréat du Prix de thèse 2016 d'Aix-Marseille Université, il est spécialiste de l'expédition Lewis et Clark ainsi que de la jeune république nord-américaine. Co-auteur d'une étude comparative du tahitien, du français et de l'anglais, il s'intéresse aussi aux rapports entre tradition musicale, histoire et identité chez les peuples d'Amérique du Nord et du Pacifique.

énonciative, dont les caractéristiques semblent permettre une approche véritablement transversale, aux bénéfices certains en matière de transmission.

I INTRODUCTION

« Le premier anthropophage est venu d'Europe, il a dévoré le colonisé. Et, au plan particulier qui nous concerne, il a dévoré ses langues, *glottophage* donc. D'ailleurs, ces langues n'existaient pas, n'est-ce pas. Tout juste des dialectes, voire des patois... »¹. Même isolée de son contexte, cette observation de Louis-Jean Calvet met d'emblée l'accent sur l'un des aspects fondamentaux du lien complexe qu'entretiennent linguistique et colonialisme². L'introduction de la langue exogène, souvent et à différents degrés au détriment de l'idiome local³, semble inévitablement donner lieu à l'émergence de tensions liées à ce qui constitue un authentique changement de paradigme culturel, comme le rappelle Marie-Noël Capogna : « La langue est le trait culturel par excellence. Il y a culture là où il y a signes, modèles et langage »⁴. En outre, pareille politique s'accompagne de répercussions multiples : d'une part, la « péjoration du "dialecte" »⁵ n'émane pas uniquement du point de vue extérieur mais peut aussi devenir « le fait de ses propres locuteurs soumis à la pression de l'idéologie »⁶ ; d'autre part, la langue imposée, voire devenue obligatoire au regard de la loi, est par conséquent susceptible de se retrouver « lestée du poids de la culpabilité pour certains, et du poids de la révolte pour d'autres »⁷. C'est en partie le cas en Polynésie française, où, ainsi que le souligne Sylvie André, l'héritage de la période d'hégémonie coloniale semble avant tout être celui d'une « incompatibilité entre une langue revendiquée par les indépendantistes et l'église protestante »⁸, d'un côté, et « une école longtemps glottophage, laïque, publique, calquant les schémas d'études et de compétences scolaires métropolitains »⁹, de l'autre. La complexité de la réalité polynésienne transparaît pleinement, aujourd'hui, dans le fait que « le *reo mā'ohi* est devenu un marqueur identitaire très fort justifiant autant un statut d'autonomie de plus en plus

¹ Calvet, 1974, p 12.

² Nicolas Tournadre abonde en ce sens en affirmant que « des considérations politiques et nationalistes entrent souvent en ligne de compte dans l'élaboration d'une standardisation linguistique » (Tournadre, 2014, p 105).

³ « L'histoire de toutes les colonisations permet d'observer les jeux et les enjeux de la substitution de la langue coloniale à la langue locale » (Capogna, 2003, p 347).

⁴ Ibid, p 361.

⁵ Calvet, 1974, p 48.

⁶ Ibid, pp 48-49.

⁷ Capogna, 2003, p 348.

⁸ « L'existence de l'école du dimanche est toujours d'actualité, organisée par une Église protestante mā'ohi qui ne fait pas mystère de ses prises de position indépendantistes » (André, 2024, p 96).

⁹ Ibid, pp 96-97.

développé qu'une revendication indépendantiste »¹⁰. De surcroît, le schéma d'opposition ne saurait se réduire à celui d'une simple dichotomie puisque l'appellation « *reo mā'ohi* » renvoie globalement à l'ensemble des langues de Polynésie française, dont la langue tahitienne fait partie intégrante, sans pour autant pouvoir s'en ériger comme unique représentante. Ainsi, à bien des égards, le postulat théorique « une langue, une nation, un état », élaboré par les philosophes allemands du Sturm und Drang et si cher aux artisans de la Révolution française qui en ont fait le fer de lance du soulèvement de 1789¹¹, ne saurait s'appliquer davantage à un territoire océanien caractérisé par sa pluralité linguistique qu'à une France hexagonale post-révolutionnaire où la conciliation entre nouvelle langue officielle et dialectes, patois ou idiomes régionaux est encore à faire.

S'il faut attendre 1981 pour que soit étendue à la Polynésie française la loi Deixonne du 11 janvier 1951, qui permettra « une timide réapparition des "parlers locaux" dans l'enseignement primaire »¹², pour reprendre les termes de Marc Debène, l'enseignement du tahitien sera introduit dès l'année suivante aux niveaux élémentaire et pré-élémentaire. Au fil du temps et de différents développements, une importance croissante sera accordée aux langues régionales, comme en témoignent l'apparition d'une épreuve facultative de tahitien au Baccalauréat en 1981 ou la création d'un DEUG et d'une Licence de « *reo mā'ohi* » en 1993, d'un CAPES de tahitien-français en 1997, qui deviendra un CAPES de tahitien en 2004, puis d'une agrégation de tahitien en 2017. Néanmoins, en matière d'enseignement, alors que la circulaire 85-547 du 30 décembre 1983 confère de plus larges compétences au gouvernement territorial, celui-ci ne semble pas avoir su tirer pleinement profit des possibilités octroyées au fil des évolutions législatives¹³. Caractérisée par la « dualité de ses sources », et les difficultés qui en découlent¹⁴, ainsi que par une certaine « prégnance étatique », qui prend en l'occurrence la forme d'une tendance au mimétisme¹⁵, la politique linguistique locale ne se fera pas avant plusieurs décennies le reflet d'une réelle dynamique d'innovation. Si son article 14 traduit un

¹⁰ Ibid, p 98.

¹¹ « C'est par l'usage du français que la Révolution de 1789 a entrepris d'incarner l'unité et l'identité de la République française » (Ibid, p 86).

¹² Debène, 2011, p 308.

¹³ André, 2024, p 95.

¹⁴ « La dualité des sources du droit de l'éducation en Polynésie française introduit une complexité qui nuit à l'accessibilité et à l'intelligibilité de la norme ; des croisements de compétences nuisent tant à sa lisibilité qu'à l'efficacité de la gouvernance du système » (Debène, 2024, p 138).

¹⁵ Marc Debène évoque « une prégnance étatique, un mimétisme qui ancre le système local dans l'ensemble national » (Ibid, p 140).

désir de valorisation des langues régionales au sein d'une « stratégie plurilingue »¹⁶, la loi de pays n° 2007-15 du 13 juillet 2007 n'est encore que de « faible normativité »¹⁷. Puis, la majorité des dispositions relatives à la loi Molac (pour la promotion des langues régionales et adoptée en France hexagonale le 12 mai 2021) n'étant pas applicables à la Polynésie, l'Assemblée territoriale adopte le 11 janvier 2022 deux lois de pays¹⁸ qui se démarquent de la tradition de duplication pratiquement à l'identique des résolutions nationales : sous l'une d'elles, les langues et la culture polynésiennes deviennent alors l'objet d'apprentissages qui se déclinent sous la forme d'un enseignement extensif ou bilingue¹⁹. Il faut dire qu'outre le récent « consensus sur une politique de bilinguisme »²⁰, aux vertus aujourd'hui globalement prônées par l'ensemble de la classe politique, une activité de « recherche universitaire dynamique en matière de plurilinguisme »²¹ a achevé de convaincre les plus réticents des avantages d'un renouveau en ce qui concerne les stratégies de transmission²².

Quelles sont donc, à l'aune des remarques précédentes, les perspectives offertes par l'étude conjointe de systèmes linguistiques différents ? Certaines méthodes ou théories, avec les outils d'analyse qui leur sont propres, présentent-elles des avantages particuliers ? En insistant sur la dimension « normative »²³ de leur ouvrage et en concédant « que l'analyse de la langue doit être encore affinée et (...) perfectionnée »²⁴, les membres de l'Académie tahitienne²⁵ qui ont participé à l'élaboration de la *Grammaire de la langue tahitienne* suggèrent, de manière assez explicite, que la méthode adoptée est grandement susceptible de bénéficier des apports et éclairages nouveaux permis par certaines approches modernes. La réalité

¹⁶ Ibid, p 149.

¹⁷ Ibid, p 140.

¹⁸ « Alors qu'un arrêté en conseil des ministres aurait pu suffire, l'Assemblée adopte la loi du pays n° 2022-3 du 11 janvier 2022 relative à l'enseignement des langues et de la culture polynésiennes, en s'attachant à respecter le cadre constitutionnel qui, depuis 1992 repose sur la reconnaissance du français comme langue de la République (Ibid, p 150).

¹⁹ Ibid.

²⁰ André, 2024, p 97.

²¹ Ibid.

²² La mise en place de ces stratégies ne présente, par ailleurs, aucune exigence particulière puisque « Le bilinguisme ne requiert pas de facultés cérébrales ni de processus mentaux spécifiques qui ne s'observeraient pas chez les unilingues » (Paradis, 1980, p 10) ; c'est pourquoi « tout enfant peut devenir bilingue puis multilingue » (Hagège, 1996, p 278).

²³ Académie tahitienne, 2009, p 3.

²⁴ Ibid.

²⁵ « L'idée était de mettre un terme à la diglossie coloniale, à l'ignorance de la langue tahitienne par l'administration et par l'école. L'assemblée territoriale avait créé en 1972 l'Académie tahitienne » (Debène, 2011, p 308).

linguistique du territoire de Polynésie française est celle d'un milieu plurilingue²⁶ dominé par l'utilisation du tahitien²⁷, du français et de l'anglais. Aussi cette étude tentera-t-elle de mettre au jour les principaux avantages d'un enseignement de ces langues qui prendrait directement appui, au travers du prisme de la linguistique énonciative, sur les opérations mentales effectuées par l'énonciateur, dont les énoncés écrits ou oraux ne sont que la manifestation²⁸. Dans la lignée d'un précédent travail²⁹, basé sur un traitement du système verbal et des différents types de repérages impliqués, la présente analyse entend approfondir les réflexions amorcées, en se centrant cette fois-ci sur les questions fondamentales relatives au domaine de la modalité.

II **CONSTATS ET CONCEPTS FONDAMENTAUX**

A *L'impasse de la traduction*

La capacité à produire des énoncés qui correspondent à l'expression des différents degrés de probabilité fait partie des compétences de base pour tout apprenant d'une langue étrangère. En effet, dans le cadre d'une grande variété d'activités, allant de la simple description au commentaire plus approfondi de texte, d'image ou de tout autre type de document, l'élève sera inévitablement amené, au fil de sa progression, à tenter de dépasser le niveau de surface des faits relatés ou des représentations, pour exprimer un avis plus personnel, voire prendre position par rapport à des points qui relèvent de l'hypothèse. Ce type de situation illustre une nouvelle fois l'impossibilité de transmettre avec pertinence des concepts pourtant essentiels à l'apprentissage d'une langue par la simple voie de l'enrichissement lexical. Autrement dit, le véritable enjeu pour l'élève n'est pas de savoir traduire les termes « pouvoir »

²⁶ Outre les langues exogènes, telles que le français et l'anglais, les langues dites « polynésiennes » sont le tahitien (ou *reo tahiti*), le mangarévien (ou *reo mangareva*), le marquisien (ou *'eo 'enana*), les langues des Australes (ou *reo tuha'a pae*) et la langue des Tuāmotu (ou *reo pa'umotu*), selon Louise Peltzer, qui précise également que « Ces langues autochtones sont désignées par le terme générique *reo ma'ohi* » (Peltzer, 2003, p 319).

²⁷ S'il ne constitue que l'une des différentes langues polynésiennes en usage en Polynésie française, le tahitien domine largement le paysage linguistique local, ainsi que le soulignent Alain Moyrand et Anthony H. Angelo « Several languages are spoken in French Polynesia but Tahitian is by far the most commonly used » (Moyrand & Angelo, 2011, p 299).

²⁸ Pour Claude Hagège « la parole fait passer la langue de la virtualité d'un système à la réalité d'un acte » (Hagège, 2000, p 43) ; selon Otto Jespersen « Le mot écrit est comme momifié tant qu'on ne l'a pas rendu à la vie en lui associant mentalement son équivalent parlé » (Jespersen, 1971, p 13) ; mais à l'oral comme à l'écrit, les marqueurs ainsi que leurs agencements sont avant tout la manifestation en surface de choix énonciatifs antérieurs à l'acte d'énonciation lui-même.

²⁹ Atem, 2024.

ou « devoir », pour ne citer que ces exemples, mais de pleinement saisir les opérations mentales à l’œuvre dans un contexte donné et, ainsi, cerner les différents schémas discursifs qu’ils installent³⁰. Ceci s’avère d’autant plus nécessaire qu’il est impossible, en l’absence d’éléments contextuels précis³¹, de privilégier l’une ou l’autre des propositions ci-dessous, toutes deux des traductions anglaises correctes de l’énoncé français « Il peut être chez lui » :

Il <u>peut</u> être chez lui.	He <u>may</u> be at home.
	He <u>can</u> be at home.

Ce constat vaut également pour les différentes traductions de l’énoncé « Il doit la rencontrer », ci-dessous :

Il <u>doit</u> la rencontrer.	He <u>must</u> meet her.
	He <u>has to</u> meet her.
	He <u>is to</u> meet her.

Ces premiers exemples mettent déjà en lumière une spécificité de l’anglais, à savoir la présence dans cette langue d’une plus grande variété de marqueurs, qui correspondent parfois à un seul et même terme en français. Néanmoins, le problème de la traduction se pose dans les deux sens, comme en témoigne l’impossibilité, en l’absence de contexte, d’opter pour l’une ou l’autre des interprétations ci-dessous, toutes deux parfaitement recevables en elles-mêmes mais diamétralement opposées sur le plan sémantique³² et donc sources potentielles de parfaits contresens, selon les cas de figure :

³⁰ « L’apprentissage d’une langue ne saurait se réduire à la mémorisation de formes linguistiques et à leur organisation en séquences linéaires. Ce dont il est question, c’est d’interpréter des traces, de déconstruire des agencements de marqueurs, de reconstituer des relations. Les significations ne sont pas données toutes faites » (Gauthier, 1995, p 426).

³¹ Catherine Fuchs insiste sur l’importance primordiale du contexte dans la construction du sens : « à partir d’un unique opérateur de base, une expression déploie une variété de valeurs et une infinité d’effets de sens en contexte » (Fuchs, 1992, p 226) ; aussi « la signification de l’énoncé » est-elle largement « le résultat des conditions de production » (Paveau & Sarfati, 2008, p 181).

³² Ceci tient au fait que la préposition AT peut avoir une valeur rétrospective ou prospective et peut donc, selon les contextes, renvoyer à un repère temporel actualisé translaté (c’est-à-dire à un moment du passé) ou à un repère temporel non actualisé (c’est-à-dire à l’avenir) ; dans ce second cas, elle est alors sensiblement équivalente à la préposition BY (« He must have returned by five o’clock ») : l’ambiguïté est alors levée et l’énoncé ne peut plus

He <u>must</u> have returned at five o'clock.	Il a <u>dû</u> rentrer à cinq heures.
	Il <u>devra</u> être rentré à cinq heures.

Outre le fait de montrer que, dans la situation de communication, « Les énoncés produits ne consistent pas en un simple jeu d'étiquettes ou de marqueurs dotés d'un sens figé », comme l'écrit Claude Delmas³³, ces quelques observations témoignent de la nécessité d'aborder autrement les questions en rapport avec l'étude de la modalité.

B Domaine modal

1. They work with us.	1bis. They <u>may</u> work with us.
2. We're not repairing the roof.	2bis. We <u>can</u> repair the roof.
3. He left the company.	3bis. He <u>must</u> leave the company.
4. She hasn't bought a new dress.	4bis. She <u>will</u> buy a new dress.
5. You have been helping him.	5bis. You <u>shall</u> help him.

Les énoncés 1 à 5, dans le tableau ci-dessus, se distinguent de leurs doubles dans la colonne de droite : contrairement aux premiers, les exemples 1bis à 5bis se caractérisent tous par la présence d'un auxiliaire modal (à chaque fois souligné). L'emploi de MAY, CAN, MUST, WILL et SHALL entraîne des différences d'interprétation fondamentales³⁴, à tel point

se traduire que par « Il devra être rentré à cinq heures », ou encore « Il faut qu'il soit rentré d'ici cinq heures ». Ceci vaut également pour la préposition ON, comme dans l'exemple « He must have returned on Wednesday », qui peut se traduire par « Il a dû rentrer mercredi » mais aussi par « Il devra être rentré mercredi » (c'est-à-dire « Il faut qu'il soit rentré d'ici mercredi »), selon qu'elle apparaisse dans sa valeur rétrospective ou prospective.

³³ Atem, Atem & Atem, 2019, p 3.

³⁴ Le marqueur ANY est la trace d'une opération de « parcours », qui consiste, comme son nom l'indique, à parcourir une à une les occurrences d'une classe d'éléments (comme dans « Any pen will do » / « N'importe quel stylo fera l'affaire »). Ainsi, « any est (...) par définition réfractaire à toute espèce de stabilisation, puisqu'il indique fondamentalement que l'on parcourt l'ensemble des occurrences **sans pouvoir ou vouloir s'arrêter à aucune** » (Gilbert, 1993, p 92). Les implications liées à une telle opération conditionnent sa compatibilité avec les valeurs d'autres marqueurs, notamment ceux de modalité, comme le souligne Anne-Marie Léonard : « l'assertion positive impliquant un repérage par rapport à une valeur assertée du prédicat exclut la possibilité de parcours et l'apparition de any » (Léonard, 1980, p 109). Ceci explique que l'on puisse avoir « Some protested » mais pas « *Any protested ». Comme l'ajoute Léonard, « On retrouve un phénomène analogue (...) en présence

que les deux séries d'énoncés ne peuvent pas être abordées de la même manière. Alors que la valeur (positive ou négative) de la relation prédicative³⁵ est connue dans les exemples 1 à 5, il en va différemment des variantes 1bis à 5bis, dans lesquels il est cette fois-ci impossible de poser l'une ou l'autre des deux valeurs du prédicat (la valeur positive, P, ou la valeur négative, NOT P) comme étant celle à considérer comme vraie et d'exclure la valeur opposée, ainsi qu'il apparaît ci-dessous :

1. WORK / NOT WORK	1bis. WORK / NOT WORK
2. REPAIR / NOT REPAIR	2bis. REPAIR / NOT REPAIR
3. LEAVE / NOT LEAVE	3bis. LEAVE / NOT LEAVE
4. BUY / NOT BUY	4bis. BUY / NOT BUY
5. HELP / NOT HELP	5bis. HELP / NOT HELP

L'on observe donc soit la valeur P (c'est-à-dire « P / ~~NOT P~~ »), soit la valeur NOT P (c'est-à-dire « ~~P~~ / NOT P ») dans la colonne de gauche, par opposition à « P / NOT P » dans celle de droite, où les deux valeurs, en quelque sorte, co-existent. Ceci tient au fait que ces énoncés ne se situent pas dans le même « domaine modal » : les énoncés 1 à 5 appartiennent au domaine modal du « certain »³⁶, dans lequel il est possible de choisir entre l'une ou l'autre des deux valeurs de la relation prédicative, tandis que les énoncés 1bis à 5bis relèvent du domaine modal dit du « hors certain », caractérisé au contraire par l'impossibilité de choisir entre l'une ou l'autre de ces deux valeurs.

de certaines modalisations, lorsque la modalité porte sur le prédicat et implique, au moins de façon fictive, une valeur assertée de celui-ci, rendant le parcours impossible » (Ibid, p 112). C'est donc pour cette raison que l'énoncé « Some employee must/will have protested » est parfaitement recevable, contrairement à « *Any employee must/will have protested ». Ces observations illustrent bien, pour ne citer que cet exemple, le caractère ténu des liens qui unissent détermination nominale et modalité ; de façon plus large, ils témoignent du type d'interaction à l'œuvre entre des fonctionnements relatifs à des domaines souvent présentés, à tort, comme indépendants les uns des autres.

³⁵ Définie comme étant « la mise en relation de deux arguments au moyen d'un prédicat » (Atem, 2023, p 82), la relation prédicative correspond, en quelque sorte, à la matrice de l'énoncé. « De surcroît, son caractère transversal permet de dépasser le cadre individuel des langues » (Atem, 2024, p 165).

³⁶ « Zone modale de la référence à ce que l'énonciateur donne à entendre qu'il considère comme factuel. Seule la référence à des faits contemporains de l'énonciation (actuels) ou antérieurs à celle-ci (révolus) peut appartenir au certain » (Groussier & Rivière, 1996, p 34).

Ces considérations valent bien pour les trois langues³⁷, comme illustré ci-dessous, avec la valeur positive du prédicat HAERE/ALLER/GO qui a pu être sélectionnée au détriment de la valeur négative 'AITA E HAERE/PAS ALLER/NOT GO à gauche, par opposition à l'impossibilité de choisir entre ces deux valeurs à droite :

CERTAIN P / NOT P ou P / NOT P	HORS CERTAIN P / NOT P
'Ua haere 'ōna i te matete. HAERE / 'AITA E HAERE	'Ua haere <u>paha</u> 'ōna i te matete. HAERE / 'AITA E HAERE
Il est allé au marché. ALLER / PAS ALLER	Il <u>peut</u> être allé au marché. ALLER / PAS ALLER
He went to the market. GO / NOT GO	He <u>may</u> have gone to the market. GO / NOT GO

C Définitions

En fonction des observations précédentes, la modalité peut donc se définir comme étant une prise de position de l'énonciateur par rapport au degré de certitude qu'il attribue à l'actualisation d'une relation prédicative. C'est bien ce qui se passe lorsqu'il évalue les chances qu'a la relation prédicative d'être validée (comme dans « She may know him – who knows? »). Cette actualisation, cependant, est aussi susceptible d'être liée à une relation entre les sujets, c'est-à-dire entre le sujet énonciateur et le sujet de l'énoncé : c'est le cas dans des énoncés comme « You must tell her – I want you to do so » ou « She can do it – I know her to be very strong ». Dans ces deux derniers exemples, l'actualisation de TELL HER et de DO IT implique à chaque fois une relation entre l'énonciateur, d'une part, et les sujets YOU et SHE, d'autre part : « I want you » (dans « I want you to do so ») et « I know her » (dans « I know her to be very strong ») sont ici la trace de cette relation :

³⁷ « A. Culioli insiste sur la nécessité de décrire le plus grand nombre possible de langues (les plus diverses possible). Mais les langues ne se laissent pas appréhender par l'observateur naïf sans un minimum d'hypothèses et de concepts théoriques » (Fuchs & Le Goffic, 1992, p 146).

I want you to do so.

I know her to be very strong.

Les auxiliaires modaux sont des marqueurs de modalité, au même titre que d'autres termes qui permettent également de marquer une modalité. C'est le cas, notamment, de certains adjectifs (comme POSSIBLE dans « It is possible that they met »), de certains adverbes (comme PROBABLY dans « She probably works from home ») ou encore de marqueurs de modalité associés à la particule TO (tels que HAVE TO, BE TO, BE ABOUT TO ou BE GOING TO). Par souci de clarté, cette étude se limitera à une analyse synthétique du système modal, abordé au travers des principaux auxiliaires de modalité (soit MAY, CAN, MUST, WILL et SHALL), afin de déterminer dans quelle mesure la transposition de ces outils d'analyse aux langues française et tahitienne peut présenter un intérêt en matière d'apprentissage, dans le contexte plurilingue de la Polynésie française.

III LE SYSTÈME MODAL

A Auxiliaires modaux : paraphrases et effets de sens

Les auxiliaires modaux sont susceptibles d'apparaître dans divers cas de figure et aboutissent à la création de différents effets de sens selon les contextes, comme le mettent en lumière les paraphrases correspondantes à chacun des exemples ci-dessous :

6. She may know him – or she may not.

= Maybe/Perhaps she knows him – or maybe/perhaps she doesn't.

→ « éventualité » (= « équipossibilité »)

7. Alright, you may go now.

= You are free to go now.

→ « permission »

8. They can be cousins.

= It is possible that they are cousins / They are possibly cousins.

→ « possibilité »

9. She can do it – she is that good.

= She is able to do it / is capable of doing it.

→ « capacité »

10. Alright, you can go now.

= You are free to go now (= You may go now).

→ « permission »

11. He must be away at the moment – I am quite sure he went to see his parents.

= It is probable that he is away at the moment / He is probably away at the moment.

→ « probabilité »

12. He must have an accomplice – that's the only logical explanation.

= It is necessary that he has an accomplice / He necessarily has an accomplice (= He can't not have an accomplice).

→ « nécessité » (= « seul possible »)

13. They must try again until they succeed – I won't have it any other way.

= They are obliged to / I want them to try again until they succeed.

→ « obligation »

14. They must try again until they succeed – they won't have it any other way.

= They insist on trying again until they succeed.

→ « insistance »

15. You will see him next week – that's quite sure.

= It is predictable/foreseeable that you see him next week.

→ « prévision »

16. She's got her mind made up – she will move to the city.

= She is willing/determined to move / has decided to move / is intent on moving to the city.

→ « volonté »

17. Mark my words – you will go there.

= It is necessary for you to go there / For you not to go there is inconceivable / I want you to go there and you will (= You shall go there).

→ « nécessité » (exclusion par l’énonciateur de la valeur opposée)

18. You shall go there with her – like it or not.

= It is necessary for you to go there / For you not to go there is inconceivable / I want you to go there and you will.

→ « nécessité » (exclusion par l’énonciateur de la valeur opposée)

Au-delà du simple fait de poser les énoncés de manière équivalente du point de vue du sens, le recours aux paraphrases permet de préciser les idées véhiculées par tel ou tel modal et, ainsi, d’expliciter la valeur en contexte du marqueur concerné. Une fois l’ambiguïté d’un emploi levée en fonction des éléments contextuels pertinents, la valeur en cause sera ainsi mise en lumière sans équivoque au moyen de la glose appropriée³⁸, comme dans les différentes interprétations de l’exemple ci-dessous.

She <u>can</u> work there.	<u>It is possible that</u> she works there. → « possibilité »
	She <u>is able to</u> work there. → « capacité »
	She <u>is free to</u> work there. → « permission »

B Portée et valeur de la modalité

Une analyse attentive des énoncés précédents permet de regrouper ces nombreux emplois et de les classer en trois principales catégories ; l’on observe ainsi les valeurs dites :

³⁸ « Il se peut que les règles proposées de l’extérieur, sans pour autant s’ériger en obstacles, ne favorisent pas l’acquisition inconsciente et progressive d’un savoir procédural. En revanche l’exploitation pédagogique de la paraphrase va dans le sens de ce type d’acquisition » (Gauthier, 1995, p 432).

- d'« éventualité » (c'est-à-dire l'expression de l'« équipossibilité »³⁹) pour MAY, de « possibilité »⁴⁰ pour CAN, de « probabilité »⁴¹ ou de « nécessité »⁴² (soit la valeur de « seul possible ») pour MUST et de « prévision » pour WILL ;
- de « permission » pour MAY et CAN, d'« obligation » pour MUST et de « nécessité » (dans le sens où il est exclu, pour l'énonciateur, qu'il en aille autrement) pour WILL et SHALL⁴³ ;
- de « capacité » (« physique » ou « mentale ») pour CAN, d'« insistance » pour MUST et de « volonté » pour WILL.

À leur tour, ces différentes valeurs peuvent en réalité être ramenées à trois schémas fondamentaux. En effet, dans le cadre de l'étude de la modalité, trois éléments sont à prendre en compte : il s'agit de l'énonciateur (**J**), du sujet de l'énoncé (**S**) et du prédicat (**P**) ; l'on obtient ainsi les deux schémas suivants, selon que la modalité porte sur l'ensemble de la relation prédicative (**SP**), auquel cas il sera question de « portée de type A », ou qu'elle soit liée à une relation entre le sujet énonciateur et le sujet de l'énoncé (**J / S**), ce qui correspondra alors à une « portée de type B »⁴⁴ :

³⁹ « Dans cette modalité, l'énonciateur, après avoir constaté un état de choses dans la situation d'énonciation, en tire la conclusion que tel fait lié à cet état de choses par une relation causale, a autant de chances d'être vrai que de chances de n'être pas vrai et, en conséquence, que cela autorise (*may*) les coénonciateurs à "penser ce qu'ils veulent" (...). C'est cette incapacité de l'énonciateur à choisir (...) qui fait que l'éventualité est parfois appelée *équipossibilité* » (Groussier & Rivière, 1996, p 75).

⁴⁰ « Modalité dans laquelle la validation de la lexis prédiquée est considérée comme susceptible de se produire mais n'est pas projetée dans l'avenir » (Ibid, p 152).

⁴¹ « La probabilité peut se définir, globalement, comme la modalité dans laquelle l'énonciateur indique que, selon lui, tel événement soit révolu soit actuel soit à venir a de très fortes chances soit de s'être produit effectivement, soit de se produire au moment où il parle, soit de se produire dans l'avenir. (...) A. CULIOLI définit la probabilité comme "du certain affaibli" » (Ibid, p 162).

⁴² Culioli transpose à la linguistique le concept de « nécessaire » des logiciens : « CULIOLI 1985 et 1995 emprunte à la logique le terme de *nécessaire* pour désigner la zone modale dans laquelle, des deux chemins possibles (...), l'énonciateur choisit l'un à l'exclusion de l'autre. **Le chemin exclu peut être soit simplement non-pris en compte, soit barré.** » (Ibid, p 126).

⁴³ « M.-L. Groussier a attiré notre attention sur le fait qu'à l'origine, *shall* signifiait "être lié par une dette", d'où sont issues les valeurs d'engagement, de promesse, de contrainte, etc. » (Bouscaren, 1991, p 52).

⁴⁴ La différence entre la modalité de type A, qui qualifie « la relation prédicative saturée dans son ensemble », et la modalité de type B, qui concerne « la relation entre le sujet et le prédicat », transparaît dans les paraphrases du type « It is possible that he did it » (portée A), où l'intégrité de la relation prédicative < HE, DO, IT > est préservée, et « It is possible for him to do it » (portée B), où l'emploi de FOR et TO a pour effet de dissocier le sujet du reste de la relation « sous la forme "for x to p" » (Dufaye, 2001, p 27).

$$\int (\text{SP})$$

= Portée A (ou valeur dite « épistémique »)

$$(\int / \text{S}) - \text{P}$$

= Portée B (ou valeur dite « radicale »⁴⁵)

Dans le cas où une relation entre les sujets est observée, celle-ci peut être de deux types, selon qu'il y a agissement de l'énonciateur sur le sujet de l'énoncé (l'on parle alors de valeur « intersubjective », notée $\int \rightarrow \text{S}$) ou que le premier ne fasse que constater chez le second une propriété qui permette à ce dernier d'actualiser la relation prédicative ou l'amène à le faire (il s'agit de la valeur « intrasubjective », notée $\int : \text{S} \rightarrow$)⁴⁶, d'où le récapitulatif⁴⁷ ci-dessous pour les énoncés 6 à 18.

6. MAY : A = MAYBE/PERHAPS

7. MAY : B, INTERSUBJECTIVE = BE FREE TO

8. CAN : A = IT BE POSSIBLE THAT / POSSIBLY

9. CAN : B, INTRASUBJECTIVE = BE ABLE TO / CAPABLE OF

10. CAN : B, INTERSUBJECTIVE = BE FREE TO (= MAY)

11. MUST : A = IT BE PROBABLE THAT / PROBABLY

12. MUST : A = IT BE NECESSARY THAT (= CAN'T NOT)

13. MUST : B, INTERSUBJECTIVE = BE OBLIGED TO

14. MUST : B, INTRASUBJECTIVE = INSIST ON

⁴⁵ Lionel Dufaye attire l'attention sur la nécessité de prendre certaines distances par rapport aux qualificatifs « épistémique » et « radical », qui appellent « une réflexion sur le bien-fondé tant du recours à ces termes que des concepts (assez imprécis) auxquels ils renvoient » (Ibid, p 16). Selon le linguiste, « La dissymétrie entre l'épistémique et le radical vient du fait que le premier renvoie initialement à une notion **sémantique**, où « épistémique » renvoie à la connaissance, au savoir, à la croyance, etc. Alors que le second a très certainement pour origine des considérations d'ordre avant tout **diachronique** » (Ibid, p 18).

⁴⁶ Pour reprendre les termes de Culioli, « d'un côté, un sujet, en tant qu'agent, anticipe qu'il est à même d'effectuer telle action, qu'il n'y a pas d'obstacles à l'effectuer (...) ; d'un autre côté, un sujet est soumis à la force agentive d'un autre sujet (y compris la force du destin) » (Culioli, 1997, p 49).

⁴⁷ « On aura alors un ensemble de valeurs allant du plus petit au plus grand degré d'autonomie de S » (Gauthier, 1981, p 316).

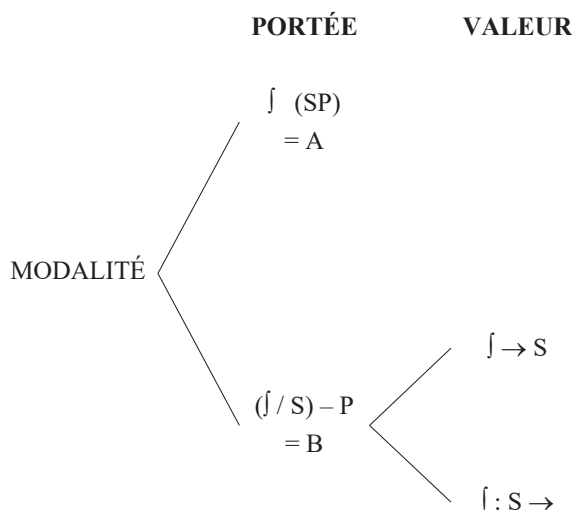
15. WILL : A = IT BE PREDICTABLE THAT

16. WILL : B, INTRASUBJECTIVE = BE WILLING TO

17. WILL : B, INTERSUBJECTIVE = IT BE NECESSARY FOR S TO (= SHALL)

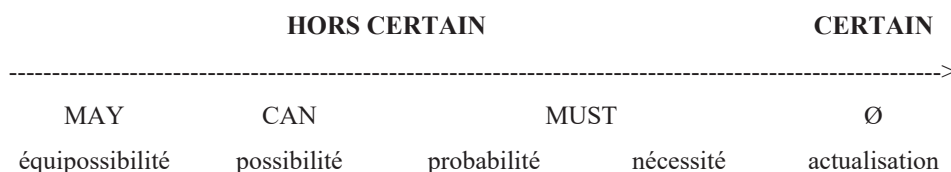
18. SHALL : B, INTERSUBJECTIVE = IT BE NECESSARY FOR S TO

La portée ainsi que la valeur de la modalité dans l'ensemble de ces énoncés se trouvent donc nécessairement reflétées dans les différents cas de figure représentés dans le schéma ci-dessous :



C Schémas abstraits et valeurs fondamentales

Dans cette optique, chacune des valeurs observées dans les énoncés 6, 8, 11, 12 et 15 peut être ramenée à un emploi de type A. En effet, ces exemples correspondent tous à une évaluation quantitative par l'énonciateur des chances d'actualisation de la relation prédicative, ce qui pourrait être illustré comme suit :



Les emplois en 7, 10, 13, 17 et 18 correspondent tous à une modalité de type B à valeur intersubjective, tandis que les exemples 9, 14 et 16 renvoient à une modalité de portée B à valeur intrasubjective, comme le soulignent les schémas associés aux exemples ci-dessous :

(Énonciateur :) He must do it (= I want him to do it).

$\int \rightarrow S$

B, INTERSUBJECTIVE

(Énonciateur :) He must do it (= he insists on doing it).

$\int : S \rightarrow$

B, INTRASUBJECTIVE

En fonction de l’ensemble des paramètres, la cartographie du système modal est donc la suivante :

MODAL	PORTÉE	VALEUR	PARAPHRASE
MAY	A		MAYBE/PERHAPS
	B	$\int \rightarrow S$	BE FREE TO
CAN	A		IT BE POSSIBLE THAT
	B	$\int : S \rightarrow$	BE ABLE TO
	B	$\int \rightarrow S$	BE FREE TO (= MAY)
MUST	A		IT BE PROBABLE THAT
	A		IT BE NECESSARY THAT (= CAN’T NOT)
	B	$\int \rightarrow S$	BE OBLIGED TO
	B	$\int : S \rightarrow$	INSIST ON
WILL	A		IT BE PREDICTABLE THAT
	B	$\int : S \rightarrow$	BE WILLING TO
	B	$\int \rightarrow S$	IT BE NECESSARY FOR S TO (= SHALL)
SHALL	B	$\int \rightarrow S$	IT BE NECESSARY FOR S TO

Une telle approche permet de rendre compte des multiples cas de figure en dépassant le niveau des effets de sens produits⁴⁸, pour plonger au cœur de la posture énonciative et, ainsi, mettre au jour les schémas mentaux sous-jacents dans chaque catégorie d'emplois⁴⁹. Bien au-delà de la transmission de simples éléments lexicaux, l'étude des énoncés sous l'angle des opérations énonciatives permet de classer et regrouper les différentes occurrences mais aussi, et surtout, d'aborder la question de la modalité de façon réellement pertinente, en rendant compte des mécanismes abstraits à l'œuvre⁵⁰, dans le cadre d'une démarche structurée et d'un système d'analyse unifié⁵¹.

IV PERSPECTIVES COMPARATIVES

A Diversité de formes et pré-structuration du système

Comme il a été souligné précédemment, une même forme en français correspond souvent, notamment dans le domaine de la modalité, à une plus grande diversité de formes en anglais. Ces dernières peuvent chacune renvoyer à un réseau de valeurs qui leur est propre mais, par leur simple existence, elles permettent aussi d'établir une première distinction en matérialisant d'emblée un faisceau d'emplois, qui se rapportent tous à un unique opérateur en langue française. Ainsi, si les modaux MAY et CAN possèdent chacun leurs valeurs spécifiques, le choix de l'un ou l'autre de ces termes marque une première distinction, que le français est incapable d'établir sur le plan morphosyntaxique.

Il <u>peut</u> (être en train de) leur parler (comme il <u>peut</u> être occupé).	He <u>may</u> be talking to them (or he <u>may</u> be busy).
Il <u>peut</u> (être en train de) leur parler (à l'heure qu'il est).	He <u>can</u> be talking to them (at this time).
Il <u>peut</u> leur parler (il est libre de le faire).	He <u>may/can</u> talk to them (he is free to do it).
Il <u>peut</u> leur parler (il sait comment le faire).	He <u>can</u> talk to them (he knows how to do it).

⁴⁸ « Le problème considéré ici est donc bien celui de la permanence de l'identité à travers la variabilité contextuelle » (Kaboré, 1995, p 474).

⁴⁹ En d'autres termes, « Les propriétés stables permettent de construire hypothétiquement des invariants généralisables à travers des systèmes formels de représentation » (Cabrejo-Parra, 1995, p 547).

⁵⁰ « C'est d'un va-et-vient répété entre les énoncés et la mise en œuvre des cheminements cognitifs que surgira éventuellement l'appropriation, pas du mimétisme et de la seule mémorisation » (Gauthier, 1995, p 430).

⁵¹ La structuration d'un tel système d'analyse repose sur la possibilité d'identifier des invariants, qu'il s'agit ensuite d'organiser : « il est possible de ramener les différentes valeurs de MAY, MUST et CAN (...) à une opération unique et fondamentale, et (...) il n'existe donc pas diverses espèces de MAY, de MUST ou de CAN, comme on pourrait le penser de prime abord » (Gilbert, 1987, p 5).

Ces remarques valent également pour les marqueurs MUST, HAVE TO et BE TO, évoqués sommairement au début de cette étude, comme il apparaît plus en détail dans le tableau ci-dessous :

Il <u>doit</u> (être en train de) leur parler (à l’heure qu’il est).	He <u>must</u> / <u>has to</u> be talking to them (at this time).
Il <u>doit</u> (forcément) (être en train de) leur parler (à l’heure qu’il est).	He <u>must</u> / <u>has to</u> (/ can’t not) be talking to them (at this time) (necessarily).
Il <u>doit</u> leur parler (je veux qu’il le fasse).	He <u>must</u> talk to them (I want him to do it).
Il <u>doit</u> leur parler (il tient à le faire).	He <u>must</u> / <u>has to</u> talk to them (he insists on doing it).
Il <u>doit</u> leur parler (il est contraint de le faire).	He <u>has to</u> talk to them (he is obliged to do it – it’s the rule).
Il <u>doit</u> leur parler (comme convenu, étant donné qu’ils veulent discuter du problème avec lui).	He <u>is to</u> talk to them (as planned, since they want to discuss the matter with him).
Il <u>doit</u> leur parler (comme convenu, étant donné qu’il veut discuter du problème avec eux).	He <u>is to</u> talk to them (as planned, since he wants to discuss the matter with them).

Outre son emploi en portée A, avec les valeurs de « probable » ou de « seul possible », MUST, en portée B à valeur intersubjective, véhicule l’idée d’une obligation dont l’énonciateur est, *a priori*, à l’origine ou qu’il prend en charge. Le schéma correspondant est donc typiquement, par définition, celui d’un agissement de l’énonciateur sur le sujet de l’énoncé :

(Énonciateur :) He must talk to them (I want him to do it).

∫ → S

B, INTERSUBJECTIVE

Il en va différemment de HAVE TO, marqueur de modalité associé à la particule TO, qui introduit une différence essentielle puisque l’énonciateur ne se pose alors plus qu’en simple témoin, ou relais, de l’obligation ; celle-ci peut trouver son origine dans l’agissement d’un autre

énonciateur ou dans la situation elle-même, d'où le schéma ci-dessous, qui se démarque sensiblement de la représentation classique de la valeur intersubjective pour intégrer cette idée, symbole dans lequel la parenthèse vide se lit « tout sauf l'énonciateur » et renvoie à la situation :

(Énonciateur :) He has to talk to them (he is obliged to do it – it's the rule).

() → S

(tout sauf J)

B, INTERSUBJECTIVE

Ces nuances, nécessairement véhiculées par le contexte en langue française, puisque celle-ci est dépourvue de marqueur équivalent, sont directement associées à cet emploi de HAVE TO.

Autre marqueur de modalité associé à la particule TO, BE TO admet les valeurs intersubjective et intrasubjective (comme MUST et HAVE TO) et correspond à un état (d'où la présence de BE) dans lequel se trouve le sujet de l'énoncé, alors censé actualiser le prédicat (d'où l'emploi de TO dans sa valeur de « directionnalité » vers le processus) ; cet état découle d'une situation antérieure caractérisée par une relation, voire un accord préalable, entre les sujets.

(Énonciateur :) He is to talk to them (as planned, since they want to discuss the matter with him).

J → S

(accord préalable)

B, INTERSUBJECTIVE

Cette même idée se retrouve également, par ailleurs, dans le cas où BE TO apparaît dans sa valeur intrasubjective :

(Énonciateur :) He is to talk to them (as planned, since he wants to discuss the matter with them).

J : S →

(accord préalable)

B, INTRASUBJECTIVE

La présence d’un nombre supérieur d’outils grammaticaux en anglais permet donc bien de matérialiser de telles différences et, ainsi, de « pré-structurer » un système dont les rouages pourront par la suite être davantage précisés, puisque chacun de ces marqueurs correspond à son tour à un faisceau de valeurs plus détaillé⁵². En d’autres termes, si MUST, HAVE TO et BE TO admettent chacun plusieurs emplois, leur simple présence en anglais permet déjà aux contours de l’architecture modale de se dessiner, là où une forme unique en français, DEVOIR, englobe le réseau de valeurs associées à ces trois marqueurs, sans pouvoir établir les mêmes distinctions, à ce stade, au niveau morphosyntaxique.

B, INTERSUBJECTIVE	
Il <u>doit</u> leur parler.	He <u>must</u> talk to them. ∫ → S
	He <u>has to</u> talk to them. () → S
	He <u>is to</u> talk to them. ∫ → S (accord préalable)

B Marqueurs de modalité en langues tahitienne, française et anglaise

Les exemples ci-dessous illustrent les principales manières dont est susceptible d’être exprimée la modalité, soit la prise de position de l’énonciateur par rapport au degré de certitude qu’il attribue à l’actualisation de la relation prédicative, prise de position susceptible d’être liée à la relation entre le sujet énonciateur et le sujet de l’énoncé, comme défini précédemment. En effet, les différents cas de figure abordés plus haut ainsi que les valeurs correspondantes se retrouvent dans les énoncés suivants, en langues tahitienne, française et anglaise.

⁵² Ces remarques valent également pour le système verbal de l’anglais, dont l’analyse, dans le cadre d’une démarche contrastive, ne peut être que profitable d’un point de vue didactique : « En raison de la supériorité numérique de ses marqueurs, qui lui permet de disposer de formes verbales distinctes pour renvoyer à différentes valeurs, la langue anglaise se caractérise par un fonctionnement analysable de façon systématique (...) et dont l’étude ne peut que contribuer à l’émergence, dans l’esprit de l’apprenant, d’un réseau de valeurs bien présentes mais non nécessairement matérialisées de façon aussi marquée, sur le plan formel, en français ou en tahitien » (Atem & Atem, 2024, p 68).

19. Tei te fare paha 'ōna, 'aore rā tei te 'oire paha.

Il peut être chez lui, comme il peut être en ville.

He may be at home, or he may be in town.

A → « éventualité » (= « équipossibilité »)

20. 'Ia mana'o (ana'e) vau / I tō'u mana'o, tei te fare 'ōna i teie hora.

Il peut être chez lui à l'heure qu'il est ; c'est tout à fait possible.

He can be at home at this time – that's quite possible.

A → « possibilité »

21. Mea pāpū, tei te fare 'ōna i teie hora.

Il doit être chez lui à cette heure-ci.

He must be at home at this time.

A → « probabilité »

22. E'ita 'e 'ore, 'ua tae mai iho ā 'ōna i teienei.

Il doit (forcément) être arrivé à présent.

He must (/ can't not) have arrived by now.

A → « nécessité » (= seul possible)

23. E tae mai rātou i teie hepetoma i mua.

Ils arriveront la semaine prochaine.

They will arrive next week.

A → « prévision »

24. 'Aita e fifi, e nehehe 'ōna e haere.

C'est d'accord, il peut y aller.

Alright, he may/can go.

B, INTERSUBJECTIVE → « permission »

25. 'E ti'a ia rātou 'ia rave i terā 'ohipa i teie iho ā taime.

Ils doivent le faire sans tarder.

They must do it as soon as possible.

B, INTERSUBJECTIVE → « obligation »

26. 'Aita tā rātou e parau, e haere mai iho ā rātou na muri ia tātou.

Ils viendront avec nous – que cela leur plaise ou non.

They shall/will come with us – like it or not.

B, INTERSUBJECTIVE → « nécessité » (exclusion par l'énonciateur de la valeur opposée)

27. 'Aita e fifi, e nehehehe 'ōna e rave i tera 'ohipa. Mea pūai roa 'ōna.

Il peut le faire ; il est si fort.

He can do it – he is so strong.

B, INTRASUBJECTIVE → « capacité »

28. E'ita 'ōna e tu'u, e hina'aro iho ā 'ōna e rave i tera 'ohipa.

Il doit le faire, il n'en démord pas.

He must do it – he is determined.

B, INTRASUBJECTIVE → « insistance »

29. 'Ua fa'aoti rātou e ho'o i tera fare.

Leur décision est prise : ils vendront la maison.

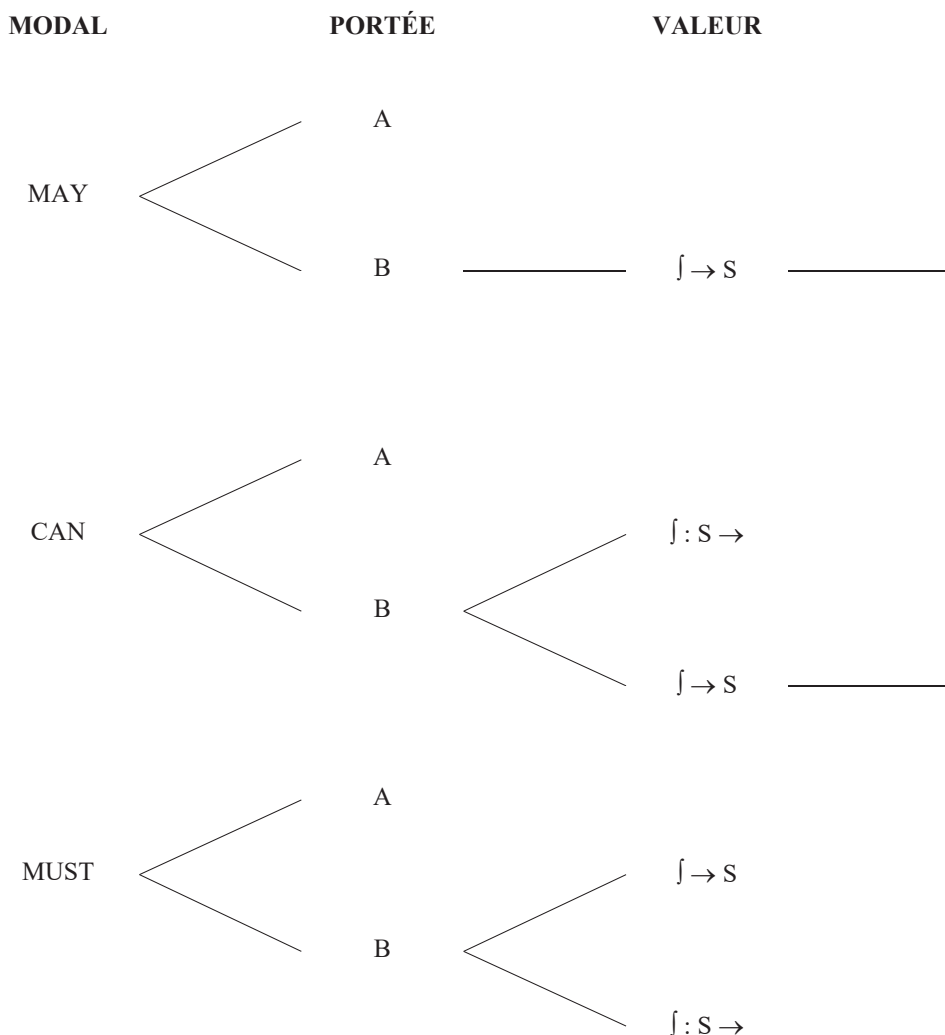
They have made up their minds – they will sell the house.

B, INTRASUBJECTIVE → « volonté »

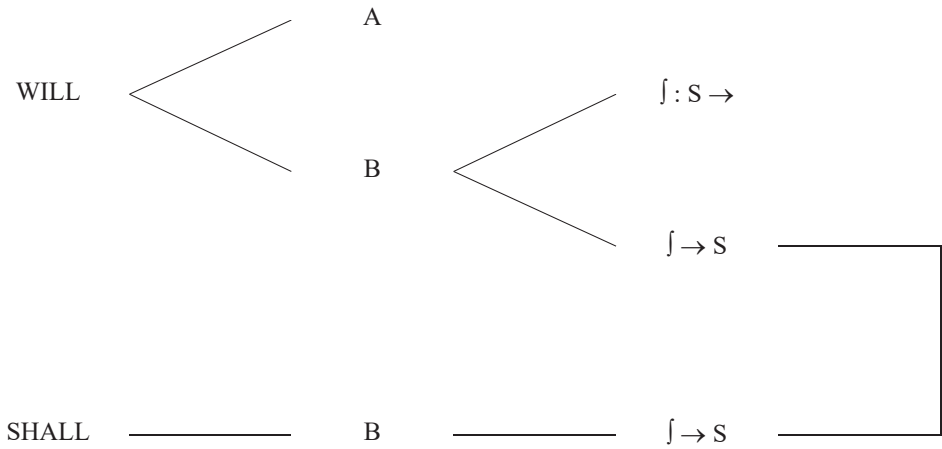
S'il apparaît de manière relativement évidente que les schémas discursifs mis au jour se trouvent bien, en eux-mêmes, retranscrits dans les trois langues, un examen rapide des exemples ci-dessus révèle que les outils linguistiques mobilisés diffèrent sensiblement dans chaque cas. Vraisemblablement justifiée sur le plan pragmatique par des besoins énonciatifs communs, l'existence d'un système modal au caractère fondamentalement transversal ne prend néanmoins forme qu'au travers de stratégies de déploiement variées, qui s'opèrent de manière spécifique en langues tahitienne, française et anglaise, en fonction de caractéristiques propres à chacune.

C Spécificités du tahitien, du français et de l'anglais

Schématisée ci-dessous, la cartographie du système modal en anglais offre une vue d'ensemble des différents marqueurs ainsi que des réseaux de valeurs auxquelles ils sont susceptibles de renvoyer⁵³.

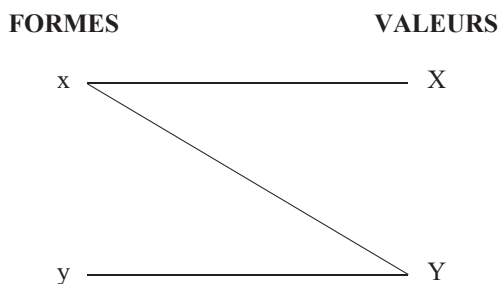


⁵³ « L'étudiant n'étant pas averti des problèmes que pose sa propre langue dans ce domaine, c'est au contraire l'anglais qui risque de servir de révélateur aux ambiguïtés du français (...) notamment dans la confusion entre valeurs A et B » (Gauthier, 1981, p. 320).

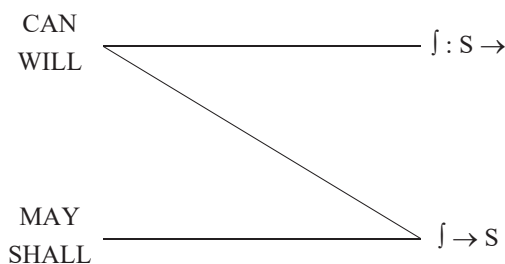


Parmi les spécificités de la langue anglaise, les modaux MAY et CAN, en portée A, marquent la différence entre l'équipossibilité (c'est-à-dire que les valeurs P ou NOT P ont autant de chances l'une que l'autre d'être actualisées) et la possibilité (plus proche de l'« axe d'actualisation », c'est-à-dire du point qui marque le passage du domaine du hors certain à celui du certain, à partir duquel l'actualisation de P ou NOT P est acquise)⁵⁴. Une telle distinction entre les deux marqueurs n'est cependant plus observable en portée B à valeur intersubjective, étant donné que CAN prend alors, dans ce cas, la valeur BE FREE TO de MAY : il s'agit d'une valeur dite « par absorption », conformément au phénomène du même nom, selon lequel, dans un système caractérisé par une opposition de formes et de valeurs, l'une des deux formes « absorbe » (c'est-à-dire qu'elle prend) la valeur de l'autre et permet ainsi de renvoyer aux deux valeurs.

⁵⁴ Sur un plan plus général, Lucien Cherchi souligne les similitudes entre les deux marqueurs : « Le terme associé généralement à **can** est celui de "possibilité". Ceci demande quelques précisions. En effet, exprimer le possible n'est pas l'exclusivité de **can**. **May** a aussi cette fonction » (Cherchi, 1986, p 50). Janine Bouscaren propose également une analyse nuancée en rappelant que, si ces ressemblances sont certes réelles, « la valeur de base » de MAY n'en est pas moins « l'équipossible » mais « avec des propriétés qui le rapprochent ou l'éloignent de la valeur de **can** » (Bouscaren, 1991, p 43).



Dans le domaine lexical, par exemple, alors que la forme *DRAKE* renvoie à la seule valeur « mâle », la forme *DUCK*, qui correspond fondamentalement à la valeur « femelle », peut renvoyer aux deux valeurs (et ainsi désigner l'espèce entière), c'est-à-dire qu'elle absorbe la valeur de la forme opposée. Le même phénomène permet d'expliquer que le modal *CAN*, qui correspond par essence à une valeur intrasubjective en portée B (puisqu'il correspond au verbe « pouvoir » en ancien anglais, d'où la valeur dite de « capacité »), renvoie également à la valeur intersubjective, fondamentalement associée à *MAY* mais qu'il a absorbée. À noter que la valeur intersubjective de *WILL* en portée B s'explique de la même façon⁵⁵ : alors que *WILL* (du verbe « vouloir » en ancien anglais, d'où la valeur de « volonté ») renvoie fondamentalement à une valeur intrasubjective en portée B, il absorbe la valeur intersubjective de *SHALL* et peut donc renvoyer aux deux valeurs.



Outre les figures ci-dessus, qui soulignent quelques spécificités de la langue anglaise en matière d'expression de la modalité, le récapitulatif des marqueurs à l'œuvre dans les

⁵⁵ Comme l'explique Marie-Hélène Clavères, si « *a mare* renvoie nécessairement à un animal femelle, ce n'est pas le cas de *a horse*. Le curieux comportement de *WILL* et *CAN* peut être justifié de la même manière. (...) Le terme "absorbant" peut être introduit en classe. Les élèves sont convaincus qu'il est tout aussi "folklorique" que les termes qu'ils proposent eux-mêmes et ils l'utilisent avec une parfaite aisance » (Clavères, 1982, p 353).

énoncés 19 à 29 témoignent de façon éloquente des divergences structurales entre les trois langues dans ce domaine, comme il apparaît dans les tableaux ci-dessous, pour chacun des trois schémas possibles, soit les modalités de type A ou de type B, à valeur intersubjective ou intrasubjective, dans le second cas.

A		
MAY = MAYBE/PERHAPS	POUVOIR = PEUT-ÊTRE	Ø = PAHA
CAN = BE POSSIBLE THAT	POUVOIR = POSSIBLE	Ø = MANA’O
MUST = BE PROBABLE THAT	DEVOIR = PROBABLE	Ø = MEA PĀPŪ
MUST = BE NECESSARY THAT	DEVOIR = NÉCESSAIRE	Ø = E’ITA ’E ’ORE
WILL = BE PREDICTABLE THAT	[FUTUR] = PRÉVISIBLE	[FUTUR] (= E + VERBE)

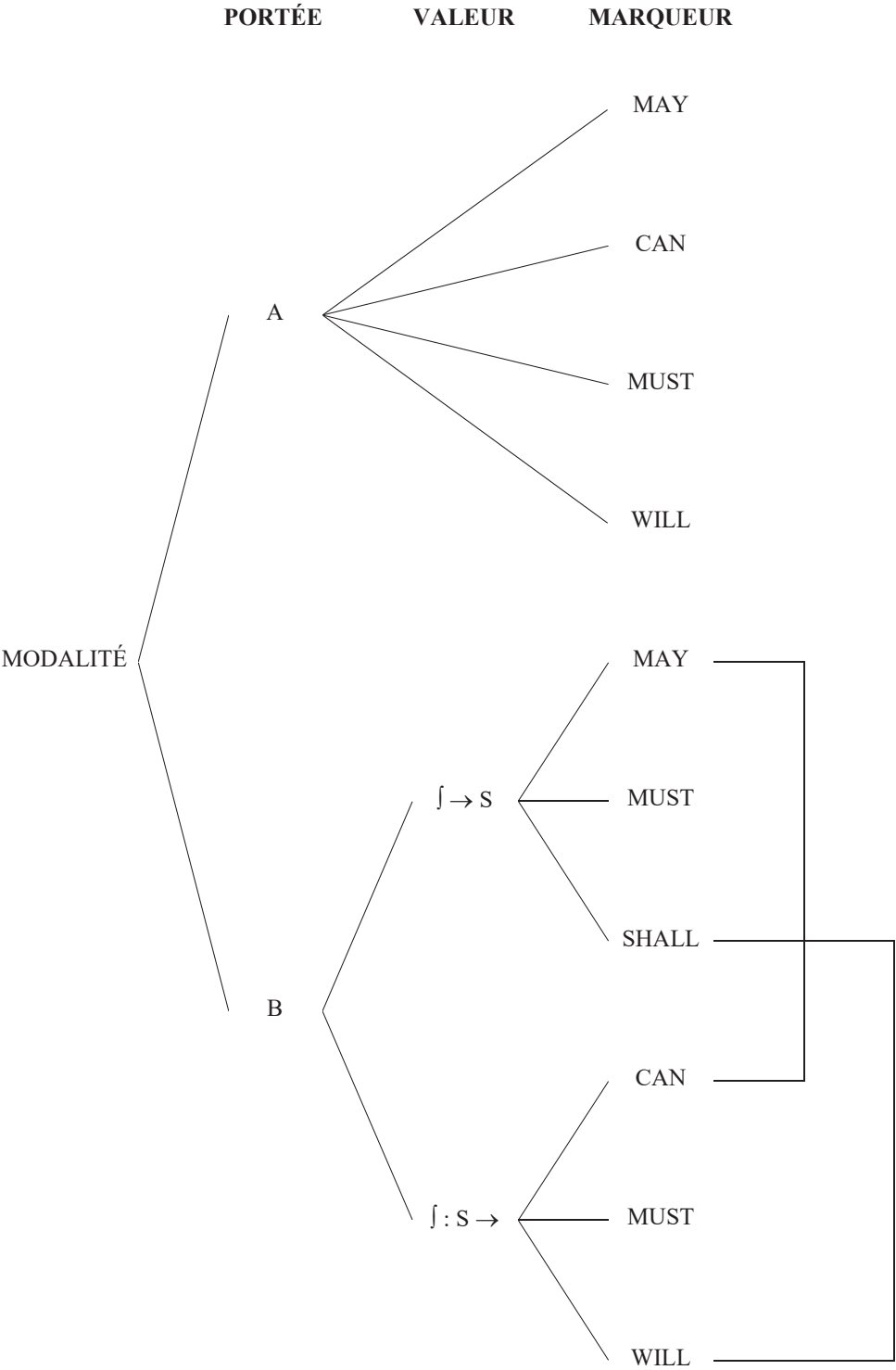
B, $\int \rightarrow S$		
MAY/CAN = BE FREE TO	POUVOIR = ÊTRE LIBRE DE	Ø = E NEHENEHE
MUST = BE OBLIGED TO	DEVOIR = ÊTRE OBLIGÉ DE	Ø = ’E TI’A IA
SHALL/WILL = BE NECESSARY FOR S TO	[FUTUR] = NÉCESSAIRE	[FUTUR] (= E + VERBE) IHO Ā

B, $\int : S \rightarrow$		
CAN = BE ABLE TO	POUVOIR = ÊTRE CAPABLE DE	Ø = E NEHENEHE
MUST = INSIST ON	DEVOIR = INSISTER	Ø = E HINA’ARO IHO Ā
WILL = BE WILLING TO	[FUTUR] = VOULOIR	Ø = FA’AOTI

Si l'anglais et le français disposent tous deux d'auxiliaires modaux ainsi que de paraphrases, ceux-ci sont présents en plus grand nombre dans la première langue et rendent possible, sur le plan morphosyntaxique, la pré-structuration du système modal évoquée plus haut. Reformulations sensiblement à l'identique, au niveau du sens, d'un énoncé donné, les paraphrases constituent aussi des outils d'analyse qui permettent d'explicitier les valeurs des modaux auxquels elles correspondent, de par leur recours à des adverbes, adjectifs modaux ou autres marqueurs de modalité. Ainsi, POSSIBLY, BE FREE TO ou BE ABLE TO révèlent efficacement le faisceau de valeurs associées à CAN ; il en va de même pour POSSIBLEMENT, ÊTRE LIBRE DE ou ÊTRE CAPABLE DE par rapport au verbe POUVOIR, en français. Pertinente dans le cadre de ces deux langues, une telle approche s'avère être totalement inopérante en tahitien, caractérisé par l'absence de formes spécifiques équivalentes aux auxiliaires modaux anglais ou français. En effet, à défaut de marqueurs dédiés à ce rôle, la modalité, en ce qui est du tahitien, s'exprime précisément au moyen de paraphrases, voire de périphrases⁵⁶, qui établissent alors des correspondances interlinguistiques mais uniquement d'un point de vue sémantique. Le travail d'explicitation d'un auxiliaire modal en français ou en anglais, qui consiste à lui substituer une paraphrase pour permettre d'en souligner la valeur, est donc directement lié à la démarche d'expression elle-même en langue tahitienne, puisque les outils de travail dans les deux premiers cas sont en réalité les outils de communication eux-mêmes dans le dernier.

En définitive, le schéma ci-dessous constitue une représentation du système modal, appréhendé au travers du fonctionnement de l'anglais mais qui se retrouve donc, comme il a été vu, également décliné dans les deux autres langues, au moyen de marqueurs ou autres outils linguistiques propres à chacune.

⁵⁶ « Dans la langue tahitienne, en l'absence de marqueurs spécifiques, la modalité s'exprime exclusivement au moyen de périphrases » (Atem, Atem & Atem, 2023, p 25).



Dans le cas de la langue tahitienne, s'agissant de périphrases, les éléments proposés dans la colonne de droite dans les trois tableaux présentés plus haut sont loin d'épuiser l'intégralité des possibilités d'expression de la modalité, pour chacun des cas de figure correspondants ; aussi cette liste ne prétend-elle aucunement à l'exhaustivité. Par ailleurs, en fonction des variantes contextuelles, certaines parois entre les différents niveaux peuvent s'avérer poreuses : c'est notamment le cas pour PAHA (qui peut, entre autres et selon les contextes, correspondre à « peut-être », « sûrement », « sans doute », voire « probablement ») et, par exemple, un terme comme MANA'O dans les tournures « i tō'u mana'o » ou « 'ia mana'o (ana'e) vau » (qui signifient « à mon avis », « selon moi » ou « quand j'y pense ») ou encore E'ITA 'E 'ORE (soit l'idée qu'il « ne peut pas ne pas »), tous susceptibles de renvoyer globalement à des modalités marquées de façon plus nette en français et de manière encore plus spécifique en anglais, c'est-à-dire avec une précision croissante du tahitien au français, puis du français à l'anglais.

V CONCLUSION

En s'affranchissant du cadre normé de la phrase, pour au contraire prendre en compte la réalité foisonnante des énoncés, la linguistique énonciative consiste bien en « l'étude du langage appréhendé à travers la diversité des langues »⁵⁷, avec le souci constant de « dégager les régularités qui, dans une langue donnée, sous-tendent la correspondance entre formes et sens »⁵⁸, dans le but d'élaborer à terme « un système de représentation qui porte sur ce système de représentation qu'est une langue »⁵⁹. Si elle prend appui, par certains de ses aspects, sur la tradition structuraliste, qui identifie déjà, sous « la variété infinie des phrases, (...) un assez petit nombre de schémas qui se répètent, identiques, d'énoncé à énoncé »⁶⁰, la théorie d'Antoine Culioli s'oppose à la circonscription d'« un cadre préétabli qui ne saurait souffrir de transformation »⁶¹ : en somme, il s'agit d'aboutir à « une théorie qui n'asservisse pas les données à ses propres postulats »⁶², condition *sine qua non* pour espérer « axiomatiser la linguistique et peut-être la formaliser »⁶³. Sans doute son recours permanent à l'abstraction

⁵⁷ Culioli, 1983, p 100.

⁵⁸ Fuchs, 1995, p 279.

⁵⁹ Culioli, 1991, p 21.

⁶⁰ Ducrot, 1968, p 17.

⁶¹ Culioli, 1999b, p 15.

⁶² Boutet, 1995, p 395.

⁶³ Culioli, 1999a, p 29.

permet-il d'expliquer sa capacité à articuler la grande hétérogénéité des séries d'énoncés susceptibles de se rapporter à une situation donnée avec la dimension homogène et nécessairement figée d'un système de fonctionnement linguistique qui doit son caractère opérationnel précisément à cette stabilité⁶⁴. Pour ces raisons, d'un point de vue pédagogique, « parce qu'elle a été conçue pour traiter des langues dans leur diversité, la théorie des opérations énonciatives fournit (...) des outils d'analyse et des arguments exceptionnellement adaptables aux situations didactiques »⁶⁵.

En ce qui concerne l'objet de la présente étude, il apparaît que c'est bien l'analyse des valeurs d'un marqueur de modalité, au moyen de paraphrases et dans une optique qui vise à mettre en lumière les opérations énonciatives sous-jacentes à la production de l'énoncé, qui est la plus à même de permettre à l'élève de tisser des liens au-delà des frontières entre les langues et de situer sa pensée au sein d'un système qui transcende les fonctionnements spécifiques de chacune⁶⁶. Outre le fait d'inviter l'apprenant à plonger au cœur de la démarche énonciative et à conceptualiser, en tant qu'énonciateur, son rapport au co-énonciateur dans le cadre de la situation d'énonciation, la méthode comparative révèle les schémas abstraits à l'œuvre, alors mis en exergue au travers d'une perspective structuraliste qui en souligne le caractère transversal.

À l'image de l'impasse à laquelle se retrouve nécessairement confronté le locuteur désireux de transposer un peu trop hâtivement les phénomènes énonciatifs d'une langue à l'autre, de manière directe et sans pleinement en saisir le sens, l'établissement de règles grammaticales ou de formules issues d'une démarche simplement descriptive ne saurait constituer une analyse suffisamment pertinente pour rendre compte de toute la richesse et des nuances relatives à l'expression de la modalité. Au contraire, loin de ne porter que sur le niveau de surface, l'approche énonciative, en mettant au jour les mécanismes mentaux qui sous-tendent l'acte de locution, permet d'unifier une théorie dont l'étude, à partir des différentes

⁶⁴ Il est intéressant de noter que la démarche n'est pas sans rappeler celle des sémioticiens en quête d'un « modèle narratif », envisagé comme étant « le résultat d'une axiomatique » (André, 2011, p 338) : caractérisé par « une grammaire propre qui s'enracine dans une grammaire de la relation sujet/prédicat » et au-delà de la distinction, devenue non pertinente, entre narration historique et création littéraire, le récit n'est alors envisagé plus que comme « une série d'opérations logiques effectuées sur des valeurs posées au départ, dont on envisage les contradictions ou les conditions d'acceptabilité » (Ibid, p 340).

⁶⁵ Gauthier, 1995, p 433.

⁶⁶ « les langues sont à la fois variées, et chacune singulière, mais (...) toutes supportent la généralisation grammaticale (et la traduction), preuve qu'elles ont, sous-jacentes, des schémas et des opérations universels » (Culioli, 1973, p 87).

langues au travers desquelles elle se manifeste, est grandement susceptible de permettre à l'apprenant d'accroître la maîtrise de sa langue natale, dont il pourra alors mieux apprécier l'unicité, tout en sachant la situer au sein du patrimoine linguistique de l'humanité.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Académie Tahitienne - Fare Vāna'a (2009) *Grammaire de la langue tahitienne* [1986]. Version corrigée. Papeete : Académie Tahitienne - Fare Vāna'a.

André S (2011) Droit et sémiotique : la cohérence narrative. *Victoria University of Wellington Law Review*, Vol. 42, n° 2, 331-342. <https://doi.org/10.26686/vuwlr.v42i2.5130>

André S (2024) Application, adaptation et évolution des politiques linguistiques en Polynésie française. *Comparative Law Journal of the Pacific / Journal de droit comparé du Pacifique*, Vol. 30, 85-102. <https://www.wgtn.ac.nz/law/research/publications/about-nzawl/publications/cljpdcp-journals/volume-30-2024/11-andre-pdf>

Atem F (2023) Conceptualisation et contextualisation. In Z Gabillon & C Atem (Eds) *Contextualiser l'éducation en milieux plurilingues et pluriculturels / Contextualising Education in Plurilingual and Pluricultural Environments*. Collection Transversales : Langues, sociétés, cultures et apprentissages, Vol. 52. Bruxelles : Peter Lang, 75-107.

Atem F (2024) L'approche énonciative au service de l'enseignement des langues en milieu plurilingue : le cas du tahitien, du français et de l'anglais. *Comparative Law Journal of the Pacific / Journal de droit comparé du Pacifique*, Vol. 30, 153-178. <https://www.wgtn.ac.nz/law/research/publications/about-nzawl/publications/cljpdcp-journals/volume-30-2024/16-atem-pdf>

Atem F & Atem C (2024) L'approche comparative du tahitien, du français et de l'anglais sous l'angle des opérations énonciatives : quels bénéfices pour l'enseignement de ces langues en Polynésie française ? *Contextes et didactiques*, Vol. 23, 58-70. URL : <http://journals.openedition.org/ced/5828>
DOI : <https://doi.org/10.4000/11uba>

Atem F, Atem C & Atem F (2019) *Éléments pour une étude comparative du tahitien, du français et de l'anglais*. Papeete : Ministère de la culture et de l'environnement, en charge de l'artisanat, Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports. <https://www.ebooks.education.pf/etude-comparative-du-tahitien-du-francais-et-de-langlais/>

Atem F, Atem C & Atem F (2023) *Éléments pour une étude comparative du tahitien, du français et de l'anglais - Tome II*. Polynésie française : Ministère de la culture, de l'environnement et des ressources marines, en charge de l'artisanat, Ministère de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique. <https://www.ebooks.education.pf/etude-comparative-du-tahitien-du-francais-et-de-langlais-tome-2/>

Bouscaren J (1991) *Linguistique anglaise : initiation à une grammaire de l'énonciation*. Gap : Ophrys.

Boutet J (1995) Une linguistique de l'activité. In J Bouscaren, J-J Franckel & S Robert (Eds) *Langues et langage : problème et raisonnement en linguistique. Mélanges offerts à Antoine Culioli*. Paris : Presses Universitaires de France.

Cabrejo-Parra E (1995) L'enfant, un linguiste qui s'ignore ? In J Bouscaren, J-J Franckel & S Robert (Eds) *Langues et langage : problème et raisonnement en linguistique. Mélanges offerts à Antoine Culioli*. Paris : Presses Universitaires de France.

Calvet L-J (1974) *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie*. Paris : Éditions Payot.

Capogna M-N (2003) L'espace de la langue tahitienne au temps de la colonisation. In S Dunis (Ed) *Le grand océan : l'espace et le temps du Pacifique*. Genève : Georg Éditeur, 347-362.

Clavères M-H (1982) *L'enseignement de l'anglais dans les classes de sixième et cinquième : quelques problèmes de didactique*. Paris : Association des professeurs de langues vivantes de l'enseignement public.

Culioli A (1973) Sur quelques contradictions en linguistique. *Communications*, 20. Paris : Seuil, 83-91.

Culioli A (1983) Valeurs aspectuelles et opérations énonciatives : l'aoristique. In S Fischer & J-J Franckel (Eds) *Linguistique, énonciation : aspects et détermination*. Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 99-113.

Culioli A (1991) *Pour une linguistique de l'énonciation : opérations et représentations, tome 1*. Gap : Ophrys.

Culioli A (1997) Subjectivité, invariance et déploiement des formes dans la construction des représentations linguistiques. In C Fuchs et S Robert (Eds) *Diversité des langues et représentations cognitives*. Gap : Ophrys.

Culioli A (1999a) *Pour une linguistique de l'énonciation : formalisation et opérations de repérage, tome 2*. Gap : Ophrys.

Culioli A (1999b) *Pour une linguistique de l'énonciation : domaine notionnel, tome 3*. Gap : Ophrys.

Debène M (2011) Les langues de Polynésie française et la Constitution: liberté, égalité, identité. *Victoria University of Wellington Law Review*, Vol. 42, n° 2, 307-330. <https://doi.org/10.26686/vuwlr.v42i2.5131>

Debène M (2024) Actualités du droit de l'éducation en Polynésie française. *Comparative Law Journal of the Pacific / Journal de droit comparé du Pacifique*, Vol. 30, 137-152. <https://www.wgtn.ac.nz/law/research/publications/about-nzawl/publications/cljpdcp-journals/volume-30-2024/15-debene-pdf>

Ducrot O (1968) *Le structuralisme en linguistique*. Paris : Éditions du Seuil.

Dufaye L (2001) *Les modaux et la négation en anglais contemporain*. Cahiers de recherche, numéro spécial. Gap : Ophrys.

Fuchs C (1992) De la grammaire anglaise à la paraphrase : un parcours énonciatif. In J Bouscaren (Ed) *La théorie d'Antoine Culioli : ouvertures et incidences*. Gap : Ophrys.

Fuchs C (1995) *Encore... des paraphrases : approches linguistiques de la signification et mises en perspective cognitives*. In J Bouscaren, J-J Franckel & S Robert (Eds) *Langues et langage : problème et raisonnement en linguistique. Mélanges offerts à Antoine Culioli*. Paris : Presses Universitaires de France.

Fuchs C & Le Goffic P (1992) *Les linguistiques contemporaines : repères théoriques*. Paris : Hachette Supérieur.

Gauthier A (1981) *Opérations énonciatives et apprentissage d'une langue étrangère en milieu scolaire : l'anglais à des francophones*. Paris : Association des professeurs de langues vivantes de l'enseignement public.

Gauthier A (1995) Sur quelques paradoxes en didactique des langues. In J Bouscaren, J-J Franckel & S Robert (Eds) *Langues et langage : problème et raisonnement en linguistique. Mélanges offerts à Antoine Culioli*. Paris : Presses Universitaires de France.

Gilbert E (1987) *May, Must, Can et les opérations énonciatives*. Cahiers de recherche, T. 3. Grammaire anglaise. Gap : Ophrys.

Gilbert E (1993) La théorie des opérations énonciatives d'Antoine Culioli. In P Cotte *et al.* *Les théories de la grammaire anglaise en France*. Paris : Hachette Supérieur.

Groussier M-L & Rivière C (1996) *Les mots de la linguistique : lexique de linguistique énonciative*. Gap : Ophrys.

Hagège C (1996) *L'enfant aux deux langues*. Paris : Éditions Odile Jacob.

Hagège C (2000) *Halte à la mort des langues*. Paris : Éditions Odile Jacob.

Jespersen O (1971) *La philosophie de la grammaire* [1924]. Traduit de l'anglais par Anne-Marie Léonard. Préface d'Antoine Culioli. Paris : Gallimard.

Kaboré R (1995) Polyvalence des unités linguistiques. L'identité à travers la variabilité. In J Bouscaren, J-J Franckel & S Robert (Eds) *Langues et langage : problème et raisonnement en linguistique. Mélanges offerts à Antoine Culioli*. Paris : Presses Universitaires de France.

Léonard A-M (1980) À propos de quelques indéfinis en anglais. In A Culioli (Ed) *Opérations de détermination : théorie et description*. Volume 1. Paris : Département de recherches linguistiques, Laboratoire de linguistique formelle, Université Paris 7, 99-153.

Moyrand A & Angelo A H (2011) Can the Polynesian languages be used in the proceedings of the Assembly of French Polynesia? *Victoria University of Wellington Law Review*, Vol. 42, n° 2, 299-306. <https://ssrn.com/abstract=2736673>

Paradis M (1980) Language and thought in bilinguals. In WC McCormack & HJ Izzo (Eds) *The Sixth LACUS Forum 1979*, Columbia : Hornbeam Press, 420-431.

Peltzer L (2003) Polynésie française : reo ma'ohi. In B Cerquiglini (Ed) *Les langues de France*. Paris : Presses universitaires de France, 319-332.

Tournadre N (2014) *Le prisme des langues*. Paris : L'Asiathèque.

